

Composante 14
 Type de diplôme
 Mention de diplôme

UFR Santé Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Nature : préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.
 0 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

Version d'étape UE MINEURE SANTE LAS A

NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

- Régulier Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Régime spécial Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Erasmus
 Enseignement à distance

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS
						Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal				
						Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT		
S1	S1MIAUT	O		Semestre 1 Mineure LAS Autres									1	6	
			1	Sciences fondamentales 1				Ecrit	2h00	100	Ecrit	2h00	100		
			2	Sciences humaines, éthique, santé publique				Ecrit	1h00	100	Ecrit	1h00	100		
			3	Physiologie-Biodiversité				Ecrit	0h45	100	Ecrit	0h45	100		
S2	S2MIAUT	O		Semestre 2 Mineure LAS Autres									1	6	
			1	Sciences fondamentales 2				Ecrit	1h45	100	Ecrit	1h45	100		
			2	Cellules-Tissus				Ecrit	1h15	100	Ecrit	1h15	100		

L'étudiant n'est convoqué en seconde session que pour les éléments constitutifs pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 en session 1

Mineure santé pour accès aux filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie : MMOPK

Choix de deux filières maximum parmi MMOP +/- Kiné

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
Au sein d'un semestre, compensation entre les 5 UE qui le composent, et compensation entre les deux semestres
Statut d'AJAC/ Redoublement
Un étudiant n'ayant pas validé redouble en L1 Mathématique. Un étudiant ayant obtenu 8UE sur 10 (80 % des ECTS) peut s'inscrire en L2, tout en finissant la L1 mathématique.
Modalités des CC/ECI, report des notes et « seconde chance »
Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs. Toutes les notes sauf « Humanités » ayant une seconde session, elle constitue la « seconde chance » par défaut. Les notes reportées de session 1 en session 2 sont les notes en ECI, les notes d'éléments validés, et les notes de TP précisées dans le tableau Les modalités de calcul des notes d'éléments en CC/ECI sont communiquées en début de semestre aux étudiants (au plus tard un mois après le début des cours).
Modalité alternative de la session 2
Les épreuves de session 2 peuvent être remplacées ou complétées par des oraux, sur décision du jury, ou des enseignants si le nombre d'inscrit en session 2 est inférieur à 10.
Prise en compte des absences
Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)